Commune de Seyssel Haute-Savoie
République Française

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 104-2026

Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le Code de la route,
Vu la demande de M. BONNEFOY Alain, 32 Impasse des Pêcheurs 74910 SEYSSEL, pour effectuer des travaux d'entretien des espaces verts du 32 Impasse des Pêcheurs, sur une période du mardi 17 novembre au vendredi 20 novembre.
Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux,
Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Afin de permettre l'exécution de ces travaux sur une période du mardi 17 novembre au vendredi 20 novembre, le paysagiste prestataire de M.BONNEFOY Alain est autorisé à **circuler au pas sur la voie piétonne du jardin Francis Montanier**.
Le stationnement du véhicule devra permettre le passage des piétons en toute sécurité.

ARTICLE 2 : La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier ou par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.
L'entreprise exécutrice des travaux sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.
Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 3 L'entreprise exécutrice des travaux veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 Le demandeur veillera à ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur.

ARTICLE 5 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels.
Ampliation sera adressée :

- À la gendarmerie de Seyssel,
- Au centre de secours de Seyssel,
- Au centre technique municipal de Seyssel,
- A M. BONNEFOY Alain, 32 Impasse des Pêcheurs 74910 SEYSSEL,

A Seyssel, le 03/11/2026,
Le Maire, Florian ZUCCALLI,

MAIRIE DE SEYSSEL R.F. (Haute-Savoie)